



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-QUE-019

Déposé le : 18.02.14

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Soutien du Conseil d'Etat au Gripen.

Texte déposé

Je félicite le Conseil d'Etat pour sa prise de position par courrier sur la problématique des places d'armes dans notre canton.

Nous avons pu lire des extraits dans la presse indiquant entre autre, que le Conseil d'Etat soutient la mise en place sur la place d'arme de Payerne du suivi technique du Gripen avec les places de travail qui y sont rattachées.

Je salue cette prise de position qui va par une défense de nos emplois dans le canton.

Je souhaite poser la question suivante au Conseil d'Etat pour savoir s'il va passer de la parole aux actes sur ce dossier Gripen à savoir :

- Le Conseil d'Etat va-t-il s'engager dans la campagne pour l'achat du Gripen avec les mêmes forces et moyens financiers qu'il a engagés le 9 février dernier pour lutter contre l'initiative UDC ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Rapaz Pierre-Yves

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :